

Le développement du bio passe par le dialogue interprofessionnel

Hier matin, deux candidats ont été proposés par les organisations professionnelles en vue d'élire le co-rapporteur représentant les producteurs du Comité bio d'Interfel : Mathieu Lancry pour la Confédération paysanne et Bruno Vila, représentant de Légumes de France. Ce dernier a été élu à une large majorité. A l'issue de cette élection, la Confédération paysanne a décidé de quitter le Comité bio. Interfel ne peut que regretter qu'une organisation rompe le dialogue interprofessionnel à l'issue d'une élection.

Le Comité bio d'Interfel conduit depuis 2001 des travaux qui visent à accompagner au mieux le développement des filières de fruits et légumes bio. Parmi ses travaux, l'Interprofession met en place des actions de communication en faveur du bio et soutient l'Agence bio dans ses campagnes d'information. De même, elle participe à la recherche et expérimentation sur ce secteur.

Une fois de plus, l'Interprofession rappelle que si elle respecte les positions individuelles de ses 14 membres, **elle est aussi le garant des décisions prises collectivement**. Le choix d'une stratégie de rupture lorsque l'on est mis en minorité après un vote démocratique ne nous semble pas la bonne attitude.

De plus, et alors même que les discussions sont encore en cours entre les professionnels au sein du Comité bio sur de nombreux sujets, nous ne pouvons laisser diffuser des informations délibérément trompeuses : il n'existe pas de « *label bio Interfel* » et nous ne sommes pas « *favorables à un Bio industriel !* »

Pour poursuivre : **Interfel n'est absolument pas favorable à un système de serres chauffées en agriculture biologique toute l'année**. Elle rappelle simplement que le règlement européen autorise le chauffage des serres en AB¹. Pour autant, elle ne s'oppose pas à une évolution possible de ce guide de lecture, dans le respect du cadre communautaire. C'est pourquoi, dans le but d'éviter toute sur-transposition réglementaire pouvant conduire à des distorsions de concurrence pour les producteurs français, nous privilégions le dialogue interprofessionnel.

Ainsi, l'Interprofession se mobilise pour assurer une totale transparence vis à vis du consommateur et éviter toute confusion portant sur des cahiers des charges AB divergents d'un pays à l'autre au sein de l'Union européenne. Il en va de l'intérêt des citoyens.

A propos du Comité bio d'Interfel

Créé en 2001, le comité bio d'Interfel a pour objectif de mettre en place des actions de valorisation des fruits et légumes bio, et, parallèlement, de lever les freins au développement des filières biologiques. Il mène des études, aussi bien au niveau des marchés que des consommateurs, afin d'approfondir la connaissance du secteur des fruits et légumes bio.

Il a pour missions le développement de l'observatoire économique des fruits et légumes bio, le déploiement d'actions de communication et de promotion - notamment auprès du grand public mais également la recherche et l'expérimentation (en collaboration avec le Ctifl), et l'accompagnement au développement technico-économique.

¹[Voir p.70](#) du Guide de lecture pour l'application des règlements RCE Bio

Victoire GENEST – 01 49 49 15 20 – 06 15 52 15 08 v.genest@interfel.com

A propos d'Interfel :

Créée en 1976, Interfel rassemble l'ensemble des métiers de la filière fruits et légumes frais. Toutes les fonctions sont représentées : production, coopération, expédition, importation, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés et restauration collective). Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'Organisation commune de marché (OCM) unique.

www.interfel.com / www.lesfruitsetlegumesfrais.com